

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2010

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Florence CHAUMETTE, M. Franck CHAUVE, Mme Christine LE FUR, Mme Marie-Pierre REYNAUD, MM. Gérard DELAIRE, Yves DEGOUT, Bernard BLINEAU, Gabriel ROUSSET, Jacques BRUNEL, Etienne BIED-CHARRETON, Joël FORTUNIER, Claude BOURDELLE, Bernard MALLET, Bernard GERVAIS , Mme Evelyne GIRARD-GUILLOUD, M. Jean-Paul DUBOURGNON.

Absents : M. Christian CHARRIERE, Mme Sandrine VILLENEUVE

Avant de commencer la séance, M. le Maire présente en son nom et au nom du Conseil municipal ses condoléances à M. & Mme Roland REYNAUD, pour le décès du père de M. REYNAUD.

Puis abordant l'ordre du jour, l'Assemblée

. approuve des modifications budgétaires en section d'investissement afin de faire face aux dépenses d'acquisition d'une tronçonneuse et d'aménagement des abords de la salle du terrain de foot ;

. prend connaissance des résultats de la consultation pour le 1 % décoration dans le cadre de la construction de l'école publique et est informée que le projet retenu est celui présenté par 4 artistes porté par l'Association Passerelle 109, de Champoly, pour un montant de 19 500 € ; donne son accord pour indemniser les deux autres artistes à hauteur de 1 150 € pour le projet de M. PIGEON et à hauteur de 1 500 € pour le projet de M. BIGNON ;

. examine les trois scénarios établis par l'architecte, M. CREMONESE, pour la restauration de la Maison de la Tourbière à Vérines et retient la proposition n° 3 pour un montant de 336 440 € comme axe de travail ;

. est informée que le Préfet n'a pas donné sa décision quant à l'entrée de la commune de Les Salles dans la Communauté de Communes des Pays d'Urfé ; l'entrée de cette commune dans la C.C.M.H.F. est à nouveau évoquée mais les élus attendent des simulations et une diminution du taux de T.P. pour décider en connaissance de cause ;

. discute longuement à propos du projet de la Maison Médicale Pluridisciplinaire qui, dans le cadre des demandes de subventions allouées au titre du Pôle d'Excellence Rurale, devrait être porté par la CCMHF ; or, cette dernière ne peut prendre actuellement la maîtrise d'ouvrage en raison de la compétence non transférée et de sa fragilité ; la commune pouvant toutefois concevoir, dans un premier temps, et sur ses fonds propres, une Maison de Santé pour les médecins ; la municipalité décide d'attendre la décision du Conseil de communauté qui sera prise lors de sa séance du 30 juin 2010 ;

. approuve les travaux de dissimulation BTS (électricité) au hameau de Seytive pour un montant de 20 576 € ;

. approuve les travaux d'aménagement du lotissement communal La Provende, par le SIEL, pour un montant de 76 634 € (réseaux secs : éclairage public, tranchée gaz, alimentation et distribution électricité, Génie civil Télécom – tranche 1) ;

. prend connaissance des rapports de l'eau et de l'assainissement et approuve ces documents ;

. retient la proposition faite par M. Adrien CORNET, s'élevant à 250 €, pour la vente d'herbe sur les parcelles cadastrées section AD n° 216 et 218, sises à Bellevue ;

. approuve le remboursement d'un matériel cassé lors de la location de la salle des fêtes par un particulier ;

. confirme sa décision d'exonérer de location les activités à but non lucratif, par exemple l'Association des Donneurs de Sang, le Comité des Fêtes pour le bal gratuit du 13 juillet, l'Office du Tourisme, la C.C.M.H.F. (pour le Forum des Associations et les activités C.E.L.), les écoles pour les arbres de Noël et expositions, le Téléthon, etc... ;

. décide de prendre en charge la moitié du coût de la formation choisie par un employé en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi ;

. décide d'allouer une subvention de 900 € au Comité des Fêtes pour l'organisation du 1<sup>er</sup> grand prix cycliste de Noirétable et Prix des Jeunes, le 13 mai 2010, et de prendre en charge le coût de la fanfare pour la fête du 13 juillet ;

. donne son accord pour instaurer une servitude de 4 mètres sur la parcelle cadastrée section D, n° 480, sise à La Roche, afin qu'un permis de construire puisse être délivré sur la parcelle voisine (D 479) ;

. décide d'allouer l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.) aux agents titulaires et aux agents non titulaires de droit public ; est informée que le personnel recruté en CAE ou CUI ne peut bénéficier d'heures supplémentaires ;

. est informée que

. les enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire pour la délimitation des périmètres de protection et mise en compatibilité du PLU se dérouleront en mairie du 13 septembre au 13 octobre 2010 inclus ;

. le Maire de Vollore-Montagne invite les élus à participer à la manifestation organisée en hommage aux victimes civiles et militaires pour commémorer les combats de juillet 1944 qui se déroulera le 10 juillet 2010 dès 9 h 45 ;

. le Collège Robert Schuman a obtenu 4 heures poste supplémentaire et les transformations de 5 h 30 supplémentaires en heures poste pour la rentrée scolaire prochaine ;

. l'Avenir Sportif de Noirétable fête les 75 ans du Club le dimanche 11 juillet et invite tous les élus à prendre l'apéritif au stade Jean Riol dès 12 heures ; à cette occasion, l'Assemblée décide de prendre en charge la somme de 250 € pour l'organisation de cet apéritif ;

. l'Office du Tourisme doit impérativement déménager au 30 juin 2010 et qu'il serait accueilli temporairement dans des locaux à Montifaux, ce qui semble tout à fait illogique en raison de l'éloignement du bourg ;

. les travaux de l'école primaire avancent normalement : les chapes doivent être coulées dès la fin de l'année scolaire ;

. un concert organisé par le Conseil général, dans le cadre de l'Eté musical, est organisé le 8 juillet 2010 à 21 heures à l'église de Noirétable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 16.